

SOMMAIRE

INTRODUCTION

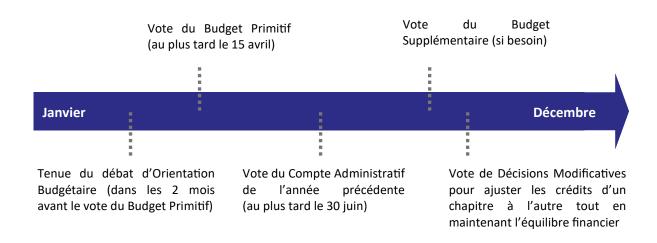
Éléments réglementaires3
Contrôle régulier de la Chambre Régionale des Comptes3
Analyse de la conjoncture économique3
RAPPEL DES RÉSULTATS 2020 DU BUDGET PRINCIPAL
Section de fonctionnement6
Section d'investissement7
PRINCIPALES ÉVOLUTIONS ATTENDUES
Recettes de fonctionnement8
Dépenses de fonctionnement11
ÉTAT SUR LE PERSONNEL DU BUDGET PRINCIPAL14
ÉTAT DE LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL15
CALCUL DES ÉQUILIBRES FINANCIERS DU BUDGET PRINCIPAL16
PRÉVISION DES INVESTISSEMENTS DU BUDGET PRINCIPAL SUR LA PÉRIODE
2020-202617
PROSPECTIVE FINANCIERE DU BUDGET PRINCIPAL
Tableau de prospective18
Hypothèses du scénario19
Analyse de la prospective19
ÉLÉMENTS A DEBATTRE20

RAPPEL DES RÉSULTATS 2020 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT
Section de fonctionnement
22
Section d'investissement
23
,
ÉTAT SUR LE PERSONNEL DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT
24
ÉTAT DE LA DETTE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT
24
27
PRÉVISIONS POUR L'ANNÉE 2021
Un budget solide
26
Détail des principaux travaux prévus en 2021
26
Au niveau des recettes d'investissement
26
PROSPECTIVE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

INTRODUCTION

Éléments réglementaires

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue le premier acte nécessaire au vote du budget de l'année, pour les communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 3 500 habitants.



Il s'appuie sur un document : le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) dans lequel sont détaillés les éléments sur la conjoncture économique, les estimations d'évolution des ressources et des charges, la gestion de la dette de la collectivité, les prévisions des investissements, entre autres.

Contrôle régulier de la Chambre Régionale des Comptes

La Communauté de Communes Cluses Arve et montagnes fait l'objet d'un contrôle régulier de la Chambre Régionale des Comptes depuis l'année 2019.

Cet organisme est habilité à contrôler la bonne gestion des deniers publics et veille à l'information des citoyens.

Si son rapport définitif n'a pas encore été publié, la chambre a constaté la bonne rigueur liée à l'élaboration de ce document servant de base au débat en matière de finances.

Elle a néanmoins relevé un manque d'informations concernant la vision prospective de la situation, dans les rapports précédents. Cette remarque a donc été intégrée pour proposer, tout au long de ce document, des éléments utiles pour appréhender la situation des années à venir.

A ce titre, les services de la 2CCAM s'appuient sur de nombreux rapports gouvernementaux, sur les diverses informations produites dans les projets de loi de finances ainsi que sur des analyses internes pour établir les prévisions présentées.

Analyse de la conjoncture économique

La conjoncture économique et la crise sanitaire du Covid 19 : comment revenir sur l'année 2020 sans parler de la pandémie mondiale de la Covid 19 ? En effet, cette dernière a rythmé la vie économique de toute la planète, depuis son apparition début 2020, au gré des périodes de confinement, pour y faire face.

Les mesures mises en place par les différents gouvernements ont eu un double impact au 2ème trimestre tant sur l'offre que sur la demande.

INTRODUCTION

La récession, sans précédent depuis la seconde Guerre Mondiale, au premier semestre, fait place au second semestre à une activité en dent de scie. De forts rebonds au 3ème trimestre ont été constatés suite au déconfinement, sans toutefois atteindre les niveaux d'activité de 2019.

L'accélération des contaminations, à nouveau au début de l'automne, à laquelle ont dû faire face les Etats Unis et l'Europe, a un effet immédiat sur l'activité, avec de nouvelles mesures plus restrictives et de nouveaux confinements. Depuis Noël, l'apparition de nombreux variants encore plus contagieux compliquera encore les échanges économiques mondiaux au 1er semestre 2021. L'espoir pour tous les États réside désormais sur la vaccination mise en œuvre depuis fin 2020 et qui pourrait produire ses effets au second semestre 2021.

Dans la zone euro, une chute vertigineuse du PIB, due aux mesures de confinement est constatée. Tout comme au niveau mondial, la reprise de l'activité économique permet un rebond au 3ème trimestre, on passe de -11,7 % à +12,5 %. Cependant ce n'est pas suffisant pour revenir au niveau de fin 2019. Les pays dont le secteur du tourisme est prépondérant, tels l'Espagne, la France et l'Italie sont plus impactés que ceux plus manufacturiers comme l'Allemagne.

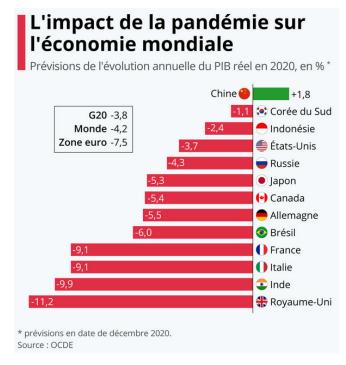
Au 4ème trimestre le retour à des mesures de confinement dans plusieurs régions a de nouveau contraint l'activité, mais dans une moindre mesure. Le maintien de l'ouverture des écoles, notamment en France et le maintien des secteurs comme l'industrie semblent être des stratégies efficaces puisque le repli de la croissance est de 2,8 % au 4ème trimestre.

L'émergence de variants a un impact plus négatif qu'anticipé en zone euro et la reprise sera plus graduelle que prévue. Mais la campagne de vaccination pourra potentiellement permettre de rattraper la croissance au cours de l'année 2021.

De plus, les élections américaines vont améliorer les relations pour les échanges avec la zone euro.

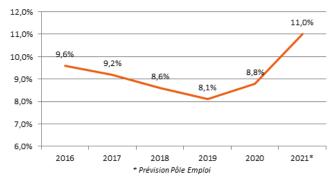
La zone euro peut compter sur le soutien des institutions européennes pour relancer l'économie quand l'épidémie sera maîtrisée. Plusieurs programmes ont été mis en œuvre tels que SURE (100 milliards €) relatif au chômage, Next Generation EU (750 milliards €) sous forme de prêts et subventions applicables sur 2021-2022. C'est d'ailleurs la 1ère fois que l'Union Européenne financera les Etats membres par l'émission de dette en son nom propre.

La Banque Centrale Européenne a réagi activement en augmentant son programme d'achat d'actifs de 120 milliards €. Elle a créé un PEPP (plan d'urgence) finalement doté de 1 850 milliards €. Elle a assoupli ses conditions afin de permettre aux banques de s'alimenter en liquidités en mettant en place le programme PELTRO (programme d'urgence sur le refinancement à long terme). Sa politique monétaire reste accommodante ainsi les taux d'intérêts restent très bas permettant donc aux gouvernements de financer d'importants plans de relance par déficit public. Le PIB devrait chuter d'environ 3,3 % en 2020 et rebondir à 3,9 % en 2021.



Graphique de prévisions de l'évolution du PIB dans le monde, source STATISTA

Évolution du taux de chômage en France



INTRODUCTION

En France, l'économie a été durement touchée avec une chute importante du PIB (-5,9 % au premier trimestre et -13,8 % au second trimestre) pour être finalement de -3,9 % sur l'année 2020. Certains acteurs ont été particulièrement touchés au premier semestre (hébergement, restauration, fabrication d'équipements de transports et services de transport). Les différentes mesures prises tout au long de l'année (confinement, couvre feu...) auront eu un réel impact sur l'activité, en moyenne de –9,1 % sur 2020. Sur le territoire comme dans de nombreux pays européens, la progression des variants laisse planer le risque d'un 3ème confinement.

Au niveau du marché du travail, l'impact est important. A fin 2020, le nombre de 2,7 millions de chômeurs est atteint, pour un taux de chômage de 9%. Le coût du dispositif d'activité partielle est estimée à 31 milliards € (1,3% du PIB). Il devrait dépasser 6,6 milliards € en 2021. Malgré les mesures mises en place, le taux de chômage devrait dépasser 11 % à mi 2021 et atteindre à nouveau environ 8% fin 2022.

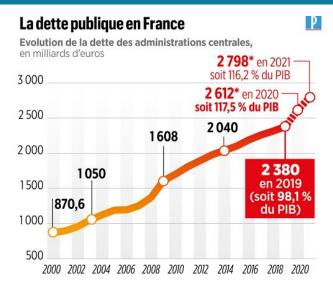
De nombreuses mesures ont été mises en place pour accompagner les ménages (chômage partiel), pour soutenir les entreprises (facilités de crédits pour renforcer la trésorerie), pour soutenir les secteurs particulièrement touchés (tourisme—hôtellerie-automobile et aéronautique). Leur coût est estimé à 470 milliards € (20% du PIB), cette enveloppe a été augmentée de 20 milliards € au moment du second confinement.

A cela s'ajoute un plan de relance de 100 milliards € pour 2021-2022 financé à hauteur de 40 mds par l'Europe, articulé autour de l'écologie, la compétitivité et la cohésion sous la forme de programmes d'investissement. Après 1,1 % en 2019, l'inflation en France est de 0,5 % en moyenne sur 2020. Compte tenu de la hausse attendue du chômage, l'inflation sera principalement influencée par les prix du pétrole très faibles sur les deux prochaines années. Elle devrait légèrement progresser en 2021 pour atteindre 0,7 % et 0,6 % en 2022.

Les demandes de crédits de trésorerie des entreprises a atteint des niveaux records en 2020, passant de 35% à 72% entre le premier et le second trimestre 2020, reflétant le développement des prêts garantis. Fin 2020, les crédits mobilisés par les entreprises atteignaient 1 195 milliards €. La demande de crédit des ménages pour l'habitat a rebondi au 3ème trimestre, les conditions de financement restant favorables.

Le déficit public devrait atteindre 11,3% du PIB en 2020, la dette publique représentant 119,8 % du PIB selon la 4ème loi de finances rectificative pour 2020. Pour 2021, les chiffres sont prévus à 8,6 % et 122,3%. Malgré tout, la viabilité de la dette de la France ne devrait pas être affectée notamment grâce à la politique accommodante de la Banque Centrale Européenne compte tenu du niveau très bas de l'inflation qui favorise le maintien des taux d'intérêts à un niveau très bas.

Enfin en 2021, la fin du Brexit est favorable à la France puisque l'accord commercial n'établit ni quota ni droit de douane.



Infographie sur l'évolution de la dette publique en France suite à la crise de la COVID, source LE PARISIEN





L'indice EURIBOR est le taux d'intérêt moyen auquel les principales banques européennes se consentent des prêts. Il constitue donc un indicateur pertinent à analyser pour juger du niveau des taux d'intérêts. Alors que certains économistes craignaient une remontée des taux avec la crise, il n'en est rien pour le moment.

RAPPEL DES RÉSULTATS 2020 DU BUDGET PRINCIPAL : section de fonctionnement

Chapitre	Intitulé chapitre	Compte Admin. 2017	Compte Admin. 2018	Compte Admin. 2019	Budgété 2020	Compte Admin. 2020
013	Atténuations de charges	55 415,76	74 139,51	102 181,30	20 000,00	70 297,03
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 481 069,68	1 808 678,77	1 927 055,84	1 787 640,50	1 432 469,14
73	Impôts et taxes	20 699 173,00	23 191 627,00	24 747 943,28	23 624 914,00	24 335 307,05
74	Dotations et participations	8 894 600,60	8 901 289,45	9 511 316,45	9 440 441,46	9 371 094,90
75	Autres produits de gestion courante	553 279,63	560 721,70	557 551,29	564 000,00	550 003,25
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	797 396,62	63 654,77	560 995,40	0,00	132 750,18
	TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	32 480 935,29	34 600 111,20	37 407 043,56	35 436 995,96	35 891 921,55
002	Résultat de fonctionnement positif reporté	333 688,73	195 669,24	1 844 589,91	3 061 888,00	3 061 888,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 000,00	22 150,00	14 012,00	19 887,00	19 887,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	336 688,73	217 819,24	1 858 601,91	3 081 775,00	3 081 775,00
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	32 817 624,02	34 817 930,44	39 265 645,47	38 518 770,96	38 973 696,55

Chanitro	Intitulé chapitre	Compte Admin.	Compte Admin.	Compte Admin.	Budgété 2020	Compte Admin.
Chapitre		2017	2018	2019	Budgete 2020	2020
011	Charges à caractère général	8 017 507,49	8 485 984,70	8 918 648,64	9 310 380,72	8 703 215,46
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 112 562,90	2 280 196,39	2 323 769,64	2 537 123,00	2 308 906,06
014	Atténuations de produits	17 290 381,00	17 221 703,60	17 309 639,60	17 399 075,00	17 386 216,62
65	Autres charges de gestion courante	3 972 555,13	4 396 812,73	4 251 817,28	4 887 683,00	4 734 544,68
66	Charges financières	155 449,97	144 279,81	151 261,50	150 000,00	138 853,89
67	Charges exceptionnelles	221 573,17	19 676,12	81 277,82	8 068,00	8 059,36
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	245 381,26	0,00
	TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	31 770 029,66	32 548 653,35	33 036 414,48	34 537 710,98	33 279 796,07
002	Résultat de fonctionnement négatif reporté	0,00	0,00	207 516,08	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	3 471 059,98	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	201 482,00	424 687,18	769 890,93	510 000,00	509 975,63
	TOTAL DÉPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	201 482,00	424 687,18	977 407,01	3 981 059,98	509 975,63
	TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	31 971 511,66	32 973 340,53	34 013 821,49	38 518 770,96	33 789 771,70

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 5 183 924,85

- Saisse des recettes liées à l'activité des services suite à la crise sanitaire (fermeture du centre aquatique et du musée, baisse de fréquentation sur le réseau de transport urbain, pour une perte estimée à 340 000 €)
- Poursuite du dynamisme de la fiscalité (+4% sur la Cotisation Foncière des Entreprises, +2% sur la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, +2% sur la fiscalité prélevée auprès des ménages, +1,6% sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) notamment dû au coefficient de revalorisation des bases de +1,2% en 2020
- Yerte régulière de dotations (-1,8% soit une perte de 110 753 € en 2020 par rapport à 2019)
- Solution Economies de fonctionnement réalisées suite à la crise de la COVID (-150 000 € sur les marchés de gestion des déchets et des transports)
- → Maintien de la participation au Fonds de Péréquation des recettes Intercommunales et Communales (FPIC) au niveau de 2019

RAPPEL DES RÉSULTATS 2020 DU BUDGET PRINCIPAL : section d'investissement

- Bon niveau de réalisation du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) suite aux investissements importants réalisés en 2019 et 2020 (492 028 €)
- ✓ Subventions perçues et inscrites en Restes à Réaliser (RAR) pour la réhabilitation de la déchèterie d'Arâches-la-Frasse (123 312 € de DETR et 239 537 € du Contrat Ambition Région)
- Bon niveau de réalisation des dépenses d'équipements malgré la crise à hauteur de 4 056 359 € (RAR compris) sur 6 723 061 € budgétés pour un taux de réalisation de 60%

60%

Contribution aux 2 fonds de soutien à l'économie locale suite à la crise sanitaire et économique (2 fois 91 746 €)

Chanitra	Instituté de anitara	Compte Admin.	Compte Admin.	Compte Admin.	D.,.d., 446 2020	Compte Admin.
Chapitre	Intitulé chapitre	2017	2018	2019	Budgété 2020	2020
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 022 666,83	720 919,12	109 465,00	2 650 017,00	2 681 963,98
13	Subventions d'investissement reçues	7 500,00	23 500,00	15 000,00	540 600,00	139 152,00
16	Emprunts et dettes assimiliées	1 200,00	2 001 800,00	0,00	600 000,00	600 100,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	691,09	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	1 031 366,83	2 746 910,21	124 465,00	3 790 617,00	3 421 215,98
001	Résultat d'investissement positif reporté	0,00	0,00	923 000,81	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	3 471 059,98	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	370 000,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	201 482,00	424 687,18	769 890,93	510 000,00	509 975,63
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	39 805,88	100 000,00	0,00
	Restes à réaliser					239 537,34
	TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	201 482,00	424 687,18	1 732 697,62	4 451 059,98	749 512,97
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 232 848,83	3 171 597,39	1 857 162,62	8 241 676,98	4 170 728,95

Chanitra	Intitudé de anites	Compte Admin.	Compte Admin.	Compte Admin.	Dudaátá 2020	Compte Admin.
Chapitre	Intitulé chapitre	2017	2018	2019	Budgété 2020	2020
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	425 769,17	431 299,73	506 048,33	539 000,00	537 792,90
20	Immobilisations incorporelles	91 667,32	45 591,92	16 319,56	357 740,80	118 222,78
204	Subventions d'équipement versées	0,00	559 002,03	240 000,00	341 746,00	138 899,03
21	Immobilisations corporelles	396 638,60	579 481,82	1 661 154,36	4 909 914,10	3 172 442,08
23	Immobilisations en cours	6 221,37	17 320,62	0,00	1 113 660,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	740,00	0,00	146 746,00	91 746,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	920 296,46	1 633 436,12	2 423 522,25	7 408 806,90	4 059 102,79
001	Résultat d'investissement négatif reporté	902 562,83	593 010,46	92 805,57	712 983,08	712 983,08
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 000,00	22 150,00	14 012,00	19 887,00	19 887,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	39 805,88	100 000,00	0,00
	Restes à réaliser					649 115,83
	TOTAL DÉPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	905 562,83	615 160,46	146 623,45	832 870,08	1 381 985,91
	TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	1 825 859,29	2 248 596,58	2 570 145,70	8 241 676,98	5 441 088,70

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT -1 270 359,75 RÉSULTAT GLOBAL 3 913 565,10

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS ATTENDUES : recettes de fonctionnement

Les composantes de la Contribution Economique Territoriale (CET), qui a remplacé la Taxe Professionnelle en 2011, sont la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

La CFE est similaire à la Taxe Foncière, pour les entreprises, et est assise sur une base fiscale à laquelle on applique un taux d'imposition.

La CVAE est due par les entreprises qui réalisent plus de 500 000 € de chiffre d'affaires par an. Elles sont imposées par tranche, jusqu'à 1,5% de la valeur ajoutée qu'elles produisent.



Comme représenté graphiquement, la CVAE devrait être impactée de manière importante par la crise sanitaire et économique, dès 2021 avec une poursuite en 2022, avant un rebond attendu en 2023. La perte estimée dès cette année s'élève à 755 000 €, pour un total de 5 071 316 € soit une baisse de presque 15% de la recette. Cette estimation prend en compte la défaillance probable de 2% du total des entreprises assujetties et une perte estimative de 15% du chiffre d'affaires en moyenne, impactant donc la valeur ajoutée qui est un élément de calcul de l'assiette. Une incertitude supplémentaire subsiste, le Gouvernement ayant donné la possibilité aux entreprises de moduler leurs versements d'acomptes (intervenant en juin et en septembre) qui pourrait impacter de manière importante le montant à percevoir pour les 2 prochaines années.

La CFE, quant à elle, devrait être impactée dans une moindre mesure mais la défaillance probable d'entreprises impactera à la baisse la première ressource de la collectivité. De plus, les entreprises dont la surface utile à l'activité est faible (agence d'intérim, petits commerces, etc.) sont assujetties à une base minimum en fonction du chiffre d'affaires qu'elles réalisent. De ce fait, avec la perte importante constatée par certaines, la Cotisation Foncière des Entreprises devrait donc être réduite d'environ 200 000 € par rapport à l'année précédente.

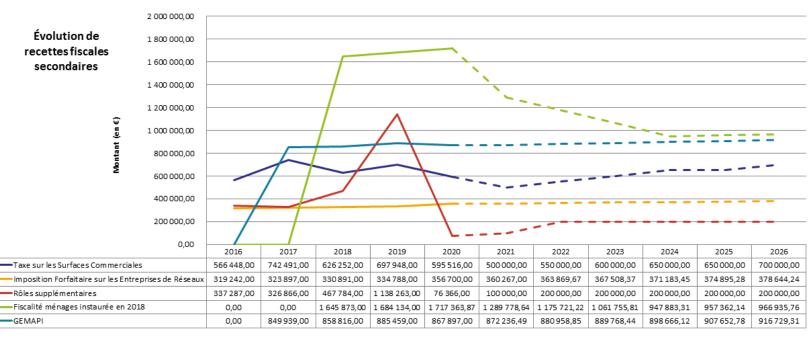
Concernant ces 2 taxes, il faudra probablement attendre 2024, voir 2025 pour retrouver un niveau « normal ».

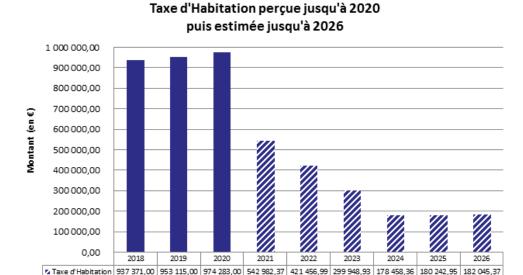
La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) devrait en revanche poursuivre sa progression constante avec un léger ralentissement. Elle est adossée à la Taxe Foncière et présente une dynamique grâce à la revalorisation annuelle des bases fiscales indexée à l'inflation (+0,2% en 2021) et surtout au nombre de logements toujours plus important chaque année sur le territoire.

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS ATTENDUES : recettes de fonctionnement

Parmi les autres recettes fiscales, la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) et la Taxe d'Habitation devraient connaitre une baisse dans les années à venir. La première à cause de la crise de la COVID et la seconde suite à la suppression progressive décidée par le Gouvernement.

En effet, la TASCOM est due par les entreprises dont la surface utile à la vente est supérieure à 400 m² et réalisant un chiffre d'affaires de plus de 460 000 €. La encore, la crise devrait impactée cette recette.





La perte de Taxe d'Habitation n'est pas dépendante de la situation économique mais plutôt une résultante de la décision du Gouvernement de la supprimer à horizon 2023, pour les résidences principales.

Pour rappel, le taux de Taxe d'Habitation a été instauré à l'échelle intercommunale en 2018 à 1,23%, représentant un produit d'environ 950 000 € par an. Lorsque le Gouvernement a décidé de supprimer cette taxe pour redonner du pouvoir d'achat aux ménages français, il devait compenser les collectivités au niveau des recettes perçues en 2017. Or, comme la 2CCAM ne disposait pas de taux de Taxe d'Habitation à ce moment là, la compensation sera donc égale à 0 €.

D'après des analyses internes effectuées, la Taxe d'Habitation sur les résidences principales représenterait environ 86% du total. En 2021, le Gouvernement promet que 80% des ménages les moins aisés seront exonérés entièrement. Compte-tenu de la situation économique extraordinaire de la Haute-Savoie, cela ne devrait concerner que 60% des ménages dans un premier temps, puis les 40% restants à horizon 2023. La 2CCAM perdra donc un montant très important de Taxe d'Habitation dès 2021 (environ 430 000 €) puis en 2 phases supplémentaires pour atteindre seulement 180 000 € environ en 2024.

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS ATTENDUES : recettes de fonctionnement

Comme pour les communes, la perte régulière de dotations provenant de l'Etat impacte la 2CCAM.

En 2021, la dotation de compensation aura baissée de près de 1 million € par rapport au niveau de 2014 et d'environ 1,6 millions € à horizon 2026.

Cela représente une diminution annuelle de 130 000 € par an.





Enfin, comme pour 2020, les recettes issues de l'activité des services seront impactées négativement. Avec la fermeture des stations de ski, la refacturation des skibus aux sociétés de remontées mécaniques n'aura pas lieu en 2021, mais cette baisse sera compensée par un niveau de dépense moindre dans les mêmes proportions.

Les prévisions laissent apparaître des recettes sur la même base que 2020 pour les entrées au centre aquatique et les inscriptions au transport scolaire. Une légère hausse devrait être constatée pour les recettes commerciales du réseau de transport urbain mais elles resteront bien en dessous d'une année « normale ». D'ailleurs, le rebond devrait s'effectuer en 2022 pour un retour à une situation ordinaire en 2023, si les effets de la crise s'atténuent d'ici là.

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS ATTENDUES : dépenses de fonctionnement

Evolutions prévues des principaux postes de dépenses

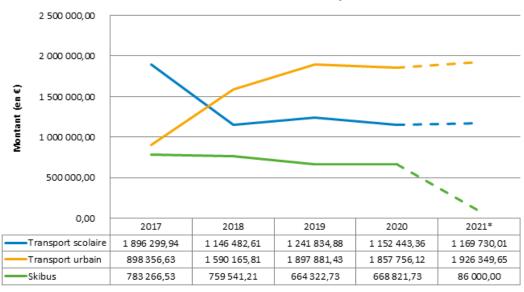
Du côté des dépenses, peu d'évolutions sont à attendre cette année, au contraire de l'année prochaine qui verra probablement des changements importants. En effet, les principaux marchés de la 2CCAM seront relancés dans la période 2021-2022 concernant les transports scolaire et urbain, ainsi que les déchets.

Sur le graphique ci-contre, la courbe relative aux dépenses liées aux skibus est en très forte baisse pour 2021. Suite aux décisions gouvernementales de ne pas ouvrir les stations de ski, aucune navette ne tournera pendant la saison d'hiver. Nous maintiendrons un service minimum pendant les vacances scolaires et un circuit sera assuré pendant la saison estivale pour un coût total de 86 000 €.

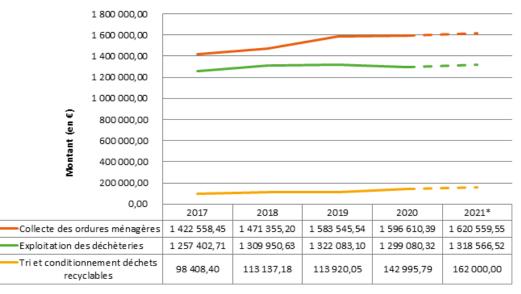
Au niveau des déchets, le marché de tri et conditionnement des déchets recyclables a été relancé en 2020 avec une augmentation sur le coût annuel de +1,2%.

Pour les années à venir, de nouvelles obligations importantes auront un impact sur les coûts d'exploitation des marchés et notamment concernant la gestion des déchets avec la collecte de l'ensemble des plastiques ou encore la collecte séparée des produits fermentescibles.

Évolution des marchés de transports



Évolution des marchés de gestion des déchets



PRINCIPALES ÉVOLUTIONS ATTENDUES : dépenses de fonctionnement

Une composante importante du coût des marchés : les indices de révision des prix

L'exploitation des réseaux de transport et de gestion des déchets sont les 2 principaux postes de dépenses du Budget Principal de la collectivité. Des entreprises sélectionnées via la procédure de marchés publics réalisent les prestations.

Au sein des contrats, des indices de révision des prix sont intégrés. Ceux-ci dépendent de l'activité réalisée mais on retrouve des indices communs comme les prix du gazole par exemple.

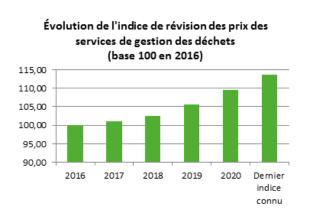
Ces indices sont très souvent impactés à la hausse, surtout dans les périodes de croissances régulières comme les années qui ont précédé 2020. Néanmoins, la crise économique induite par la COVID 19 aura un effet bénéfique sur les indices de révision des prix puisque ceux-ci sont en net ralentissement voir en dégression pour certains.

Les données présentées graphiquement sur la droite montre l'évolution des indices de révision des prix depuis 2016, base 100.

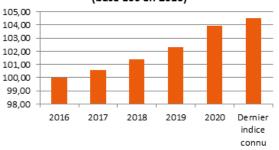
On peut donc observer que le principal indice à savoir le prix du gazole sera en baisse en 2021 par rapport à l'année précédente.

Les 3 autres (coût de la main d'œuvre, production de services en France et services de gestion des déchets) seront en progression plus ou moins forte. Par exemple pour le coût de la main d'œuvre, l'augmentation devrait être très faible en 2021.

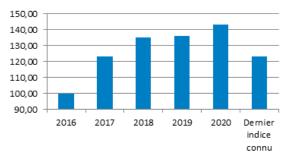
Cela constitue une réelle opportunité pour le budget intercommunal qui ne devrait donc pas constater d'augmentations importantes en 2021 sur les coûts d'exploitation de ses marchés du fait des actualisations des prix.



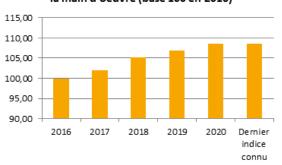
Évolution de l'indice de révision des prix de la production de services en France (base 100 en 2016)



Évolution de l'indice de révision des prix du gazole (base 100 en 2016)



Évolution de l'indice de révision des prix de la main d'oeuvre (base 100 en 2016)

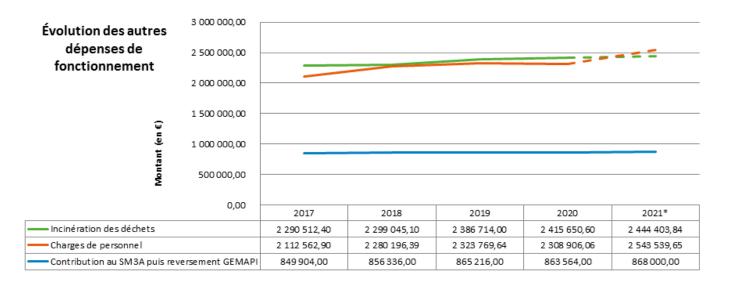


PRINCIPALES ÉVOLUTIONS ATTENDUES : dépenses de fonctionnement

Des augmentations régulières...

Le coût d'incinération des déchets, payé au SIVOM de la Région de Cluses, subit chaque année une augmentation. Celle-ci sera réduite en 2021, selon la même tendance qu'en 2020.

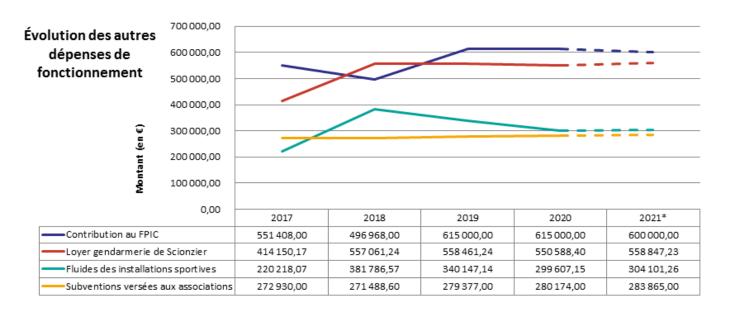
Les charges de personnel augmentent mécaniquement chaque année au fil des évolutions statutaires des agents. De plus, la 2CCAM a provisionné le reste à charge pour la création de services communs, qui induiront en compensation une diminution des attributions de compensation reversées aux communes.



... et des hausses contenues en 2021

La contribution au Fonds de Péréquation des recettes Intercommunales et Communales (FPIC) qui est un mécanisme de prélèvement d'une partie des ressources des collectivités dit « riches » et reversée aux collectivités dit « pauvres », sera globalement stable en 2021. Il a été calculé au plus juste.

Enfin, la contribution au SM3A pour la délégation de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) représente 16€ par habitant mais n'a pas d'impact financier puisqu'elle est perçue et reversée dans son intégralité.



ÉTAT SUR LE PERSONNEL DU BUDGET PRINCIPAL

Filière	Catégorie	Effectifs budgétaires	Equivalent temps	Service	Postes occupés au
Tillere	categorie	au 31 décembre 2020	plein	Service	31 décembre 2020
Administrative	Α	2	2	Direction Générale	2
Administrative	Α	1	1	Affaires générales	1
Administrative	А	2	2	Aménagement du territoire	2
Administrative	А	1	1	Contrôle de gestion	1
Administrative	А	2	2	Habitat et solidarité	1
Administrative	В	1	1	Communication	0
Administrative	В	1	1	Environnement	1
Administrative	В	1	1	Finances	1
Administrative	В	1	1	Ressources humaines	1
Administrative	С	1	1	Affaires générales	1
Administrative	С	1	1	Antenne de justice	1
Administrative	С	2	2	Commande publique	1
Administrative	С	1	1	Environnement	1
Administrative	С	2	2	Finances	2
Administrative	С	2	1	Installations sportives	2
Administrative	С	1	1	Transports	1
Administrative	Sous-total	22	21		19
Technique	Α	1	1	Direction Générale des Services Techniques	0
Technique	В	1	1	Aménagement du territoire	1
Technique	В	1	1	Déchets	1
Technique	В	1	1	Installations sportives	1
Technique	С	1	0,8	Affaires générales	1
Technique	С	2	2	Déchets	2
Technique	С	1	0,8	Epicerie sociale	1
Technique	С	12	11,5	Installations sportives	12
Technique	Sous-total	20	19,1		19
Culturelle	Α	1	1	Musée	1
Culturelle	С	3	3	Musée	3
Culturelle	Sous-total	4	4		4
Sport	В	8	8	Installations sportives	7
Sport	Sous-total	8	8		7
TO [*]	TAL	54	52,1		49

Projet de tableau des effectifs et évolutions attendues

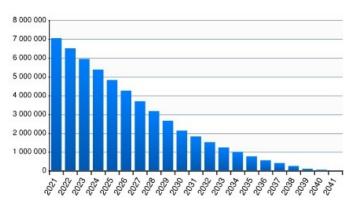
Une réflexion a été engagée pour faire évoluer la gestion des services pour les communes et la 2CCAM.

Ainsi, de la mutualisation et des services communs seront développés. Chaque commune aura la possibilité d'adhérer en fonction de ses besoins.

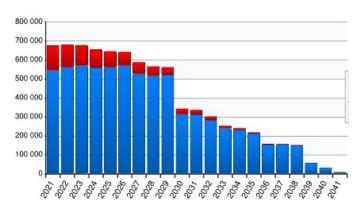
Les thématiques qui ont été abordées à court terme sont :

- La commande publique
- La prospective financière
- La comptabilité
- La sécurité par un centre de supervision urbain
- Services techniques bureau d'études
- Services techniques centre technique intercommunal
- La communication
- Le développement économique

ÉTAT DE LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL



Graphique d'extinction de la dette du Budget Principal



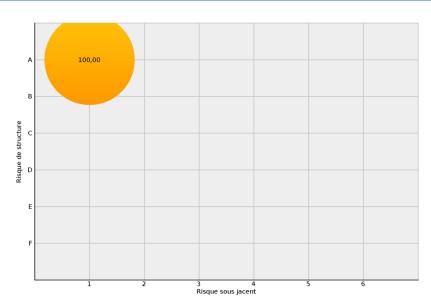
Graphique de projection du capital (en bleu) et des intérêts (en rouge) des emprunts

La dette est répartie entre différents prêteurs, les deux principaux sont la Banque Postale (pour 36,71% du Capital Restant Dû) et la Caisse d'Epargne (27,04%).

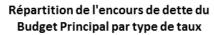
La 2CCAM a eu recours à l'emprunt en 2020 (600 000 €) mais le programme d'investissement 2021 ne devrait pas nécessiter de souscription cette année. La dette actuelle s'éteindrait donc en 2041.

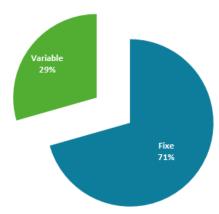
Au 1^{er} janvier 2021, la dette du Budget Principal est de 7 038 182,96 € avec un taux moyen de 1,93%. Cela représente un désendettement sur une année de 542 966 €.

Elle se compose de 19 prêts dont 70,61% ont été souscrits à taux fixe et dont 13 ont été récupérés par la 2CCAM suite à la création de l'intercommunalité. La classification de Gissler permet de connaitre le niveau de risque de la dette. Dans le cas du Budget Principal, l'intégralité de la dette est classée 1A, soit le meilleur niveau de sécurisation.

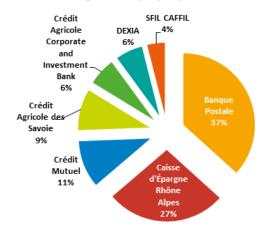


Répartition de la dette selon la classification Gissler pour la mesure du niveau de risque

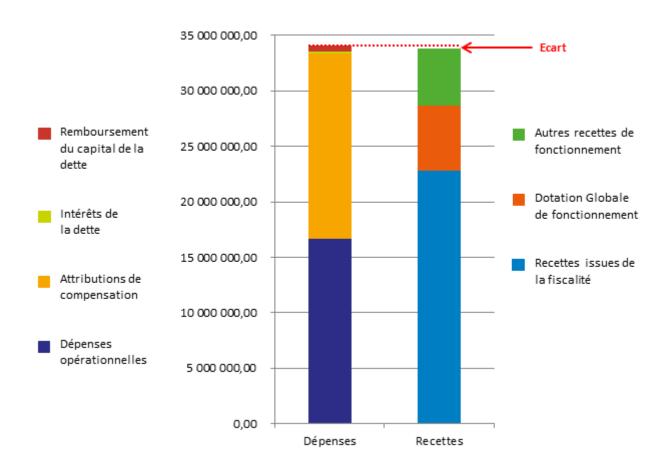




Répartition de l'encours de dette du Budget Principal par prêteur



CALCUL DES ÉQUILIBRES FINANCIERS DU BUDGET PRINCIPAL



Selon les éléments présentés dans les pages précédentes, la situation financière de la 2CCAM se trouvera grandement dégradée en 2021. Cela est principalement dû à la crise sanitaire et économique qui induit une perte significative de recettes fiscales et de celles issues de l'activité des services.

En plus de cela, la suppression de la Taxe d'Habitation et son impact sur le budget intercommunal viendra accroître le manque à gagner des 2021 et pour les années à venir avec une baisse estimée à environ 800 000 € en 2024 par rapport au niveau de 2020.

Le calcul des équilibres financiers permet d'apprécier la bonne gestion d'un budget.

Les 3 indicateurs à vérifier sont :

1. Epargne nette positive

Mode de calcul:

Recettes réelles de fonctionnement

- Dépenses réelles de fonctionnement
- = Epargne brute
- Capital de la dette à rembourser dans l'année
- = Epargne nette

En 2021, le montant d'épargne nette prévu est négatif, c'est-àdire qu'il y a plus de charges que de ressources disponibles.

2. Taux d'épargne brute

Mode de calcul:

Epargne brute

Recettes réelles de fonctionnement

Le **taux d'épargne brute** prévu est donc très faible, estimé fin 2021 à 0,8%. Au niveau national il se situe en moyenne à 17,60% pour les Établissements Publics de Coopération Intercommunale.

3. Capacité de désendettement

Mode de calcul:

Encours de dette à rembourser

Epargne brute

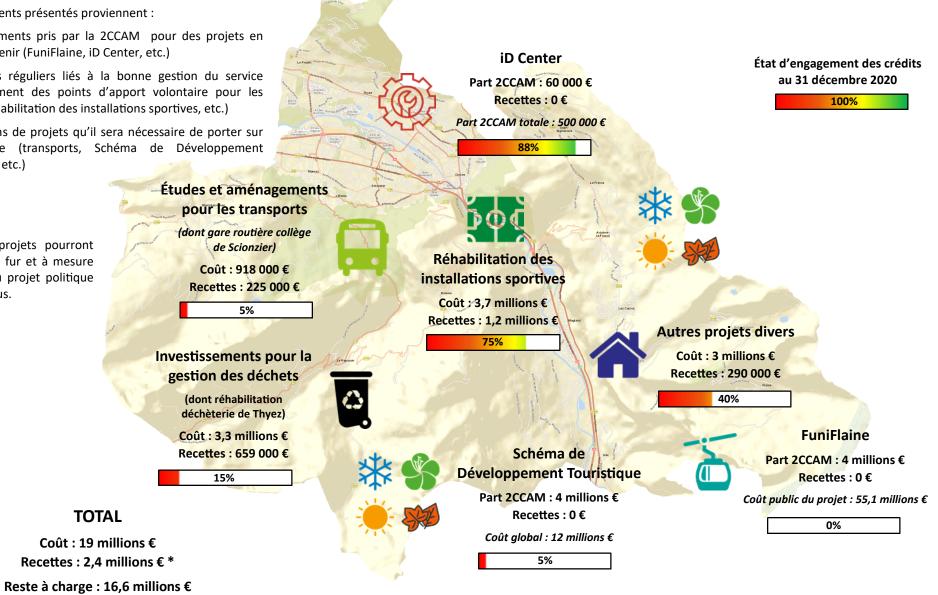
Selon la prospective financière, il faudrait **23 années** à la 2CCAM pour **rembourser l'ensemble du capital restant dû** des emprunts si elle affectait toute son épargne à ce poste de dépense (contre 4,8 ans en moyenne en France pour les EPCI).

PRÉVISION DES INVESTISSEMENTS DU BUDGET PRINCIPAL SUR LA PÉRIODE 2020-2026

Les investissements présentés proviennent :

- des engagements pris par la 2CCAM pour des projets en cours ou à venir (FuniFlaine, iD Center, etc.)
- Des besoins réguliers liés à la bonne gestion du service (renouvellement des points d'apport volontaire pour les déchets, réhabilitation des installations sportives, etc.)
- De prévisions de projets qu'il sera nécessaire de porter sur le territoire (transports, Schéma de Développement Touristique, etc.)

De nouveaux projets pourront être ajoutés au fur et à mesure de l'écriture du projet politique porté par les élus.



^{*} le montant des recettes comprend le Fonds de Compensation de la TVA, les participations et subventions dont les notifications ont été reçues

PROSPECTIVE FINANCIERE DU BUDGET PRINCIPAL

Tableau de prospective

Rep.	Intitulé	Calcul	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1	Impôts et taxes		23 191 627,00	24 747 943,28	24 335 307,05	22 773 013,91	22 937 143,71	23 395 904,03	23 558 399,65	23 797 396,23	24 089 689,78
2	Dotation Globale de Fonctionnement		6 263 689,00	6 120 976,00	6 010 223,00	5 880 215,16	5 753 178,16	5 629 060,13	5 507 811,65	5 389 385,80	5 273 738,26
3	Produits des services		1 808 678,77	1 927 055,84	1 432 469,14	1 104 092,60	1 668 954,83	1 927 055,84	1 927 055,84	1 927 055,84	1 927 055,84
4	Autres recettes diverses		3 336 116,43	4 611 068,44	4 113 922,36	4 031 172,18	4 031 172,18	4 031 172,18	4 031 172,18	4 031 172,18	4 031 172,18
5	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	A	34 600 111,20	37 407 043,56	35 891 921,55	33 788 493,85	34 390 448,88	34 983 192,19	35 024 439,32	35 145 010,04	35 321 656,06
_											
6	Charges à caractère général		8 485 984,70	8 799 287,73	8 703 215,46	8 733 763,69	9 264 770,15	9 403 741,70	9 544 797,82	9 687 969,79	9 833 289,34
7	Charges de personnel		2 280 196,39	2 323 769,64	2 308 906,06	2 543 539,65	2 581 692,75	2 620 418,14	2 659 724,41	2 699 620,28	2 740 114,58
8	Attributions de compensation		16 724 735,60	16 683 074,60	16 683 074,60	16 683 074,60	16 683 074,60	16 683 074,60	16 683 074,60	16 683 074,60	16 683 074,60
9	Intérêts des emprunts		144 279,81	151 261,50	138 853,89	135 852,50	123 613,73	132 009,59	146 007,90	169 368,24	192 536,62
10	Autres dépenses diverses		4 913 456,85	5 079 021,01	5 445 746,06	5 413 119,73	5 490 689,28	5 569 388,47	5 649 233,93	5 730 242,50	5 812 431,31
11	TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	В	32 548 653,35	33 036 414,48	33 279 796,07	33 509 350,17	34 143 840,50	34 408 632,50	34 682 838,66	34 970 275,41	35 261 446,45
_											
12	EPARGNE BRUTE	C = A-B	2 051 457,85	4 370 629,08	2 612 125,48	279 143,68	246 608,39	574 559,68	341 600,65	174 734,64	60 209,61
13	Remboursement du capital des emprunts	D	431 299,73	506 048,33	537 792,90	547 715,48	556 413,48	659 932,92	776 205,12	951 187,87	1 143 059,22
14	EPARGNE NETTE	E = C-D	1 620 158,12	3 864 580,75	2 074 332,58	-268 571,80	-309 805,10	-85 373,24	-434 604,47	-776 453,23	-1 082 849,61
_											
15	Dépenses d'équipements (dont RAR)		642 394,36	2 108 087,23	4 767 617,76	649 115,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Subventions d'investissement versées		559 002,03	240 000,00	138 899,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
17	Autres dépenses d'invetissement		740,00	0,00	91 746,00	1 834 000,00	2 640 000,00	2 890 000,00	3 420 000,00	3 240 000,00	700 000,00
18	TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT (hors emprunts)	F	1 202 136,39	2 348 087,23	4 998 262,79	2 483 115,83	2 640 000,00	2 890 000,00	3 420 000,00	3 240 000,00	700 000,00
_											
19	FCTVA		70 476,00	109 465,00	492 028,00	245 075,76	270 666,00	114 828,00	82 020,00	82 020,00	82 020,00
20	Subventions		23 500,00	15 000,00	139 152,00	175 451,25	598 853,75	112 500,00	0,00	0,00	0,00
21	Restes à réaliser		0,00	0,00	0,00	239 537,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Autres recettes diverses		2 491,09	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT (hors emprunts)	G	96 467,09	124 465,00	631 280,00	660 064,35	869 519,75	227 328,00	82 020,00	82 020,00	82 020,00
_											
24	Besoin de financement	H = F - G	1 105 669,30	2 223 622,23	4 366 982,79	1 823 051,48	1 770 480,25	2 662 672,00	3 337 980,00	3 157 980,00	617 980,00
_											
25	Rappel Epargne nette	Ε	1 620 158,12	3 864 580,75	2 074 332,58	-268 571,80	-309 805,10	-85 373,24	-434 604,47	-776 453,23	-1 082 849,61
26	Emprunts nouveaux	1	2 000 000,00	0,00	600 000,00	0,00	2 080 285,35	2 748 045,24	3 772 584,47	3 934 433,23	1 700 829,61
27	En-cours de dette au 31/12	J	7 479 275,53	6 943 414,36	7 038 182,96	6 490 467,54	8 014 339,41	10 102 451,72	13 098 831,07	16 082 076,44	16 639 846,82
28	Ratio de capacité de désendettement (en années)	K=J÷C	3,6	1,6	2,7	23,3	32,5	17,6	38,3	92,0	276,4
-											
29	Taux d'épargne brute	L = C + A	5,9%	11,7%	7,3%	0,8%	0,7%	1,6%	1,0%	0,5%	0,2%
30	Taux d'endettement	$M = J \div A$	21,6%	18,6%	19,6%	19,2%	23,3%	28,9%	37,4%	45,8%	47,1%

PROSPECTIVE FINANCIERE DU BUDGET PRINCIPAL

Hypothèses du scénario

La prospective financière présentée à la page précédente intègre différents éléments dont voici la liste exhaustive :

- Les données présentées tiennent compte des résultats réellement constatés dans les Comptes Administratifs pour les exercices 2018 à 2020
- les produits des services (entrées au centre aquatique ou au musée, inscriptions au transport scolaire, recettes commerciales du réseau de transport urbain, refacturation des skibus aux sociétés de remontées mécaniques, etc.) sont stabilisés au niveau de 2019, dernière année complète avant crise, et tiennent compte des éléments d'analyses présentées dans les pages précédentes pour les années 2020, 2021 et 2022
- La fiscalité est dynamique selon une revalorisation moyenne annuelle de 1% par an, là encore pour les années qui ne seront pas impactées par la crise de la COVID 19
- La Dotation Globale de Fonctionnement baisse régulièrement selon la tendance constatée entre 2014 et 2020, soit une perte annuelle d'environ 2,2%
- Le périmètre reste constant, c'est-à-dire qu'il n'intègre pas à ce stade de transferts de compétences qui pourraient induire des hausses ou des baisses de charges, et des attributions de compensation
- Les charges sont impactées à la hausse selon les tendances d'évolution constatées soit +1,5% par an pour les charges à caractère général, les charges de personnel et les autres charges de gestion courante ; et +1% par an pour le FPIC
- L'équilibre s'effectue de façon à maintenir un fonds de roulement minimum et nécessaire (environ 600 000 €) puis par emprunt. Les intérêts et le capital remboursé annuellement sont intégrés à N+1 dans la prospective selon la contractualisation d'un emprunt à un taux de 1% sur 20 ans.

Analyse de la prospective

On peut voir que l'épargne nette est grandement fragilisée par la perte de fiscalité (effet COVID 19 et suppression de la Taxe d'Habitation), dès 2021. Les recettes de fonctionnement chutent de manière importante et ne retrouvent un niveau acceptable qu'à partir de l'exercice 2023.

L'épargne nette se rétablit en partie dès 2023 avec le rebond de fiscalité attendue d'après crise, mais ce dernier n'est pas suffisant pour permettre de financer les investissements programmés sur la période.

Ceux-ci sont donc entièrement couverts par l'emprunt, ce qui induit une augmentation mécanique des intérêts payés (ligne repère n°9) et surtout du capital remboursé annuellement (ligne repère n°13). Ce phénomène créé un effet ciseau qui plongerait le Budget Principal dans une spirale négative. Le ratio de capacité de désendettement, qui mesure le temps que mettrait une collectivité à rembourser l'intégralité de sa dette si elle affectait l'ensemble de ses ressources disponibles à ce poste de dépenses, se situe à plus de 23 années en 2020 et augmente de manière exponentielle. Pour rappel, il est recommandé de ne pas dépasser un seuil de 12 années.

Marges de manœuvre à dégager pour revenir à une situation acceptable financièrement pour l'année 2021 et les suivantes : 800 000 à 900 000 €

ÉLÉMENTS A DÉBATTRE

Diminution des crédits affectés aux services pendant la période de crise

• Arbitrages réalisés sur les crédits affectés aux services

La Direction Générale, sous l'autorité de Monsieur le Président, a travaillé avec l'ensemble des services pour chercher des pistes d'économie et de réduction des crédits affectés.

• Décalage de projets

Lors de ces réunions, il a été question également des projets portés par la 2CCAM. Ainsi, les crédits ont été déterminés au plus juste des besoins sur l'année, de façon à ne pas mobiliser des sommes qui ne pourraient pas être réalisées du fait de manque de maturité du projet.

• Inscription d'une ligne « Dépenses imprévues »

L'ensemble des services a été contraint de réduire, dans la mesure du possible, les montants demandés dans le cadre de l'élaboration du budget 2021. Le montage du budget oblige tout de même à prévoir les recettes et les dépenses de manière pessimiste de façon à pouvoir palier à tout imprévu au cours de l'exécution budgétaire.

Il a donc été décidé par le Bureau Communautaire de proposer au Conseil Communautaire de réduire les marges de manœuvre de 300 000 € par rapport aux montants prévus initialement et d'inscrire 100 000 € en dépenses imprévues lors du vote du Budget Primitif. Cela permettra, comme son nom l'indique, de disposer de fonds mobilisables si l'occasion se fait nécessaire.

Participation des communes à l'effort de crise économique, via la diminution des attributions de compensation

La fiscalité professionnelle ayant été transférée à l'intercommunalité à la suite de la création de celle-ci en 2013, toute évolution positive ou négative incombe désormais à la 2CCAM.

La législation en vigueur autorise la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) à modifier, annuellement, le montant des Attributions de Compensation (AC) qui reviennent chaque année aux communes.

Les AC proviennent de l'écart entre la fiscalité professionnelle qui revenait au territoire au moment de la création de l'intercommunalité et les besoins en ressources de l'EPCI pour exercer ses propres compétences. Cette différence était donc reversée aux communes en fonction de la part à laquelle chacune contribuait.

Augmentation des tarifs appliqués aux usagers

Le Conseil Communautaire a autorité pour décider de la tarification des services proposés à la population. Des marges de manœuvre existent sur les inscriptions au transport scolaire :

- Suppression de la dégressivité des tarifs pour les familles avec plusieurs enfants inscrits (24 880 € espérés)
- Augmentation du tarif d'inscription au transport scolaire de 5€ par enfant (15 375 € € espérés)

ÉLÉMENTS A DÉBATTRE

Augmentation des taux de fiscalité directe locale

Le Conseil Communautaire vote, chaque année, des taux de fiscalité sur les impôts qui reviennent à l'intercommunalité. Voici ceux qui pourraient être impactés dans la recherche de produits supplémentaires :

- Taxes sur le Foncier Bâti et Non Bâti
- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- Taux mis en réserve sur la Cotisation Foncière des Entreprises (le taux actuel est de 20,70% et peut monter au maximum à 22,11% ce qui représenterait un produit supplémentaire d'environ 600 000 € par an)
- Maintien d'une pression fiscale constante sur les entreprises via la baisse prévue de la Taxe Spéciale d'Equipement qui revient à l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie (EPF 74)
- Instauration du Versement Mobilité (pour information, le budget Transport est déficitaire à hauteur de 1 million € par an)

Calcul de mobilisation du potentiel fiscal

Cet indicateur mesure l'écart entre le taux moyen national et le taux pratiqué à l'échelle du territoire. Un taux inférieur à 100% signifie que la pression fiscale est moins importante sur le territoire qu'au niveau national.

Intercommunalités	Taxe sur le Foncier Bâti	Taxe sur le Foncier Non Bâti	Cotisation Foncière des Entreprises
Cluses Arve et montagnes	66,4%	156,5%	78,3%
Pays du Mont-Blanc	87,0%	161,4%	114,8%
Faucigny Glières	59,1%	145,1%	82,2%
Montagnes du Giffre	81,4%	185,1%	115,3%

Investir pour l'avenir

La crise que nous traversons actuellement doit nous inciter à réfléchir à de nouveaux modes de gestion pour optimiser les ressources et le service sur le territoire.

Pour cela, voici des thématiques qui pourraient être développées dans les années à venir :

• Faire évoluer les modes de gestion inter-intercommunalités (collecte des déchets, etc.)

Nos collectivités ont des compétences et des problématiques communes. Elles se regroupent déjà pour diverses activités comme l'incinération des déchets via le SIVOM de la Région de Cluses, le fonds air bois ou la GEMAPI avec le SM3A, etc.

Des économies d'échelle peuvent sans doute être réalisées en travaillant avec nos voisins.

• Développer les services mutualisés et rechercher de nouvelles pistes d'optimisation

Les 10 communes rassemblées au sein de la Communauté de Communes Cluses Arve et montagnes, et l'intercommunalité elle-même, achètent chaque année pour plus de 50 millions, rien que sur les crédits affectés sur leurs budgets principaux. De nouvelles pistes d'optimisation seront à dégager par la rationalisation de ces achats.

• Se donner les moyens de faire évoluer les bases fiscales, en attirant de nouvelles entreprises sur le territoire par exemple

En veillant à ce que les entreprises installées sur notre territoire puissent se développer en local et en rendant notre territoire encore plus attractif économiquement, nous pourrons développer nos bases fiscales. Ce dynamisme profitera à chacun, qu'il soit habitant, chef d'entreprise, travailleur ou même touriste avec une offre de service riche et adaptée.

RAPPEL DES RÉSULTATS 2020 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : section de fonctionnement

Chapitre	Intitulé chapitre	Compte Admin. 2017	Compte Admin. 2018	Compte Admin. 2019	Budgété 2020	Compte Admin. 2020
013	Atténuations de charges	2 078,00	1 622,00	2 261,12	0,00	1 189,04
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 424 722,66	1 934 818,27	3 818 004,34	4 589 500,00	4 931 882,94
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	123 767,74	113 845,55	176 607,48	88 000,00	54 821,58
75	Autres produits de gestion courante	3 151 255,69	3 084 584,70	48 702,86	40 001,00	48 308,24
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	8 200,98	540 012,76	31 266,30	1 000,00	38 339,56
	TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	5 710 025,07	5 674 883,28	4 076 842,10	4 718 501,00	5 074 541,36
002	Résultat de fonctionnement positif reporté	1 623 799,17	2 941 859,08	4 135 297,39	1 665 705,49	1 665 705,49
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	290 000,00	290 000,00	233 571,00	290 000,00	222 955,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 913 799,17	3 231 859,08	4 368 868,39	1 955 705,49	1 888 660,49
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 623 824,24	8 906 742,36	8 445 710,49	6 674 206,49	6 963 201,85

Chapitre	Intitulé chapitre	Compte Admin. 2017	Compte Admin. 2018	Compte Admin. 2019	Budgété 2020	Compte Admin. 2020
011	Charges à caractère général	452 101,72	424 942,71	387 722,72	522 062,50	359 987,97
012	Charges de personnel et frais assimilés	395 624,75	326 337,27	302 224,30	225 881,00	167 074,77
014	Atténuations de produits	445,00	45 144,60	189,00	331,00	331,00
65	Autres charges de gestion courante	2 142 132,84	1 807 097,06	1 918 222,19	2 099 912,00	1 870 813,54
66	Charges financières	176 251,59	327 630,32	238 600,41	240 000,00	223 033,64
67	Charges exceptionnelles	16 705,66	218 431,69	26 526,74	45 000,00	3 385,93
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	158 319,99	0,00
	TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	3 183 261,56	3 149 583,65	2 873 485,36	3 291 506,49	2 624 626,85
002	Résultat de fonctionnement négatif reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	2 002 700,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 380 000,00	1 142 193,00	1 142 193,00	1 380 000,00	977 145,90
	TOTAL DÉPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 380 000,00	1 142 193,00	1 142 193,00	3 382 700,00	977 145,90
	TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 563 261,56	4 291 776,65	4 015 678,36	6 674 206,49	3 601 772,75

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 3 361 429,10

- Redevance d'assainissement suite à un ratrapage de facturation réalisée fin 2019 et donc non perçue cette année là
- Hausse de la Participation Financière à l'Assainissement Collectif (PFAC) perçue (+195 706 € soit +29% par rapport à 2019)
- ► Baisse régulière des primes épuratoires et fin de la participation au poste de chargé de mission pour l'étude de transfert de l'eau potable en 2019

RAPPEL DES RÉSULTATS 2020 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : section d'investissement

Subventions perçues suite à la réalisation de projets de grande envergure (STEP de Magland, STEP et réseaux à Nancy-sur-Cluses)

Contractualisation d'un emprunt à hauteur de 2 490 000 € en 2020

Montant de réalisation des travaux d'assainissement par rapport à 2019 suite à la crise sanitaire et économique

• Budgété : 7 637 863 €

• Réalisé : 5 907 416 € (RAR compris)

soit un taux de réalisation de 77%

77%

Chapitre	Intitulé chapitre	Compte Admin.	Compte Admin.	Compte Admin.	Budgété 2020	Compte Admin.
Chapitre	mittare orapia e	2017	2018	2019	budgete 2020	2020
10	Dotations, fonds divers et réserves	524 097,51	118 703,60	479 668,32	2 764 326,64	2 764 326,64
13	Subventions d'investissement reçues	336 419,99	1 957 041,67	1 297 089,39	1 039 000,00	1 231 338,00
16	Emprunts et dettes assimiliées	3 080 484,00	10 004,15	0,00	3 000 000,00	2 490 000,00
20	Immobilisations incorporelles	290,53	218 601,07	4 635,37	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	10 275,03	87 918,30	43 054,41	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	14 430,48	806 194,37	77 451,85	0,00	33 163,63
	TOTAL RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	3 965 997,54	3 198 463,16	1 901 899,34	6 803 326,64	6 518 828,27
001	Résultat d'investissement positif reporté	317 525,86	281 679,13	1 808 037,16	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	2 002 700,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 380 000,00	1 142 193,00	1 142 193,00	1 380 000,00	977 145,90
041	Opérations patrimoniales	87 137,98	7 960,80	263 520,32	600 000,00	353 502,96
	Restes à réaliser					10 000,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 784 663,84	1 431 832,93	3 213 750,48	3 982 700,00	1 340 648,86
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	5 750 661,38	4 630 296,09	5 115 649,82	10 786 026,64	7 859 477,13

Chapitre	Intitulá chanitra	Compte Admin.	Compte Admin.	Compte Admin.	Budgété 2020	Compte Admin.
	Intitulé chapitre	2017	2018	2019	Budgete 2020	2020
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	84 726,64	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	711 128,01	604 528,18	677 793,24	660 000,00	650 757,62
20	Immobilisations incorporelles	242 832,06	114 639,73	56 807,07	152 594,25	73 391,46
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	120 253,03	816 206,96	710 809,50	1 320 804,50	436 793,87
23	Immobilisations en cours	3 363 759,25	875 809,30	4 594 060,38	6 164 469,53	2 978 047,17
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	127 500,00	0,00
	TOTAL DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	4 437 972,35	2 411 184,17	6 124 196,83	8 425 368,28	4 138 990,12
001	Résultat d'investissement négatif reporté	859 713,50	118 703,60	0,00	1 470 658,36	1 470 658,36
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	290 000,00	290 000,00	233 571,00	290 000,00	222 955,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	2 371,16	228 540,35	600 000,00	353 502,96
	Restes à réaliser					2 419 183,56
	TOTAL DÉPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 149 713,50	411 074,76	462 111,35	2 360 658,36	4 466 299,88
	TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	5 587 685,85	2 822 258,93	6 586 308,18	10 786 026,64	8 605 290,00

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT -745 812,87 RÉSULTAT GLOBAL 2 615 616,23

23

ÉTAT SUR LE PERSONNEL ET ÉTAT DE LA DETTE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

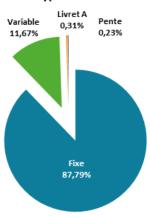
Projet de tableau des effectifs et évolutions attendues

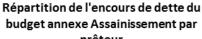
Filière	Catégorie	Effectifs budgétaires au 31 décembre 2020	Equivalent temps plein	Service	Postes occupés au 31 décembre 2020
Administrative	С	1	0,5	Assainissement	1
Administrative	Sous-total	1	0,5		1
Technique	В	2	2	Arve Pure	1
Technique	С	3	3	Assainissement	3
Technique	Sous-total	5			4
TO [*]	TAL	6	5,5		5

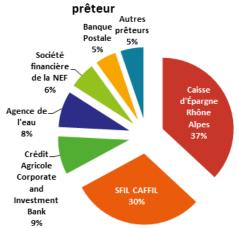
L'année 2021 ne marquera pas de changements importants pour la gestion des ressources humaines affectées à l'assainissement.

État de la dette

Répartition de l'encours de dette du budget annexe Assainissement par type de taux





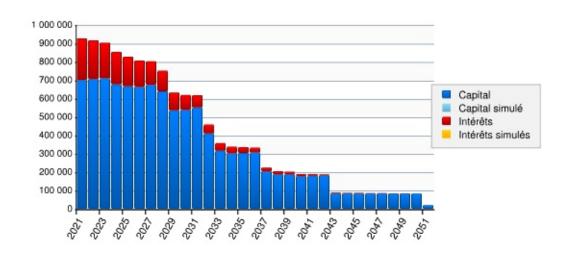


Au 1^{er} janvier 2021, la dette du budget annexe Assainissement est de 10 515 294,45 € avec un taux moyen de 2,23%. Cela représente un désendettement en une année de 700 526 €.

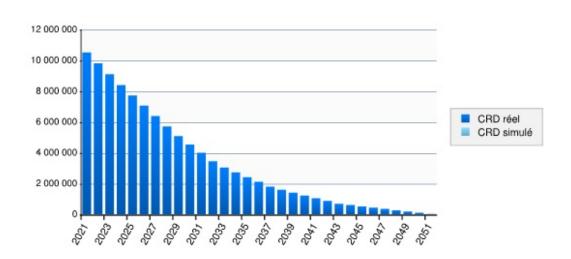
Elle comporte 27 prêts dont 87,79% ont été souscrits à taux fixe et dont 25 ont été récupérés par la 2CCAM suite à la création de l'intercommunalité. La dette est composée à 99,77% de prêts situés au niveau maximum de sécurisation. Un seul emprunt est classé 3E et dont le Capital Restant Dû est de 24 503,35 €.

Les prêteurs principaux de l'assainissement sont la Caisse d'Épargne pour 37% de l'encours et la Société Française de Financement Local (30%).

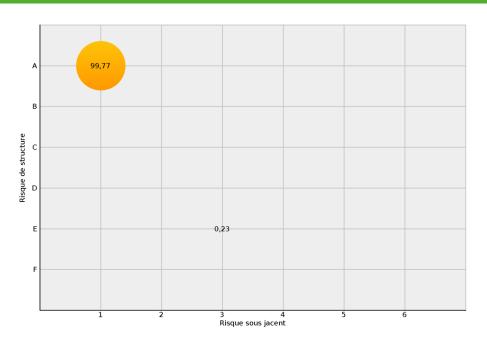
ÉTAT DE LA DETTE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT



Graphique de projection du capital des emprunts remboursés



Graphique d'extinction de la dette du budget annexe Assainissement



Répartition de la dette selon la classification de Gissler pour la mesure du niveau de risque

La 2CCAM a eu recours à l'emprunt en 2020 à hauteur de 2 490 000 €, permettant de constater des résultats suffisants pour couvrir le besoin en financement des projets de l'exercice 2021.

La dette actuelle s'éteindra en 2051 et le montant des annuités passera en dessous des 600 000 € à compter de 2029.

PRÉVISIONS DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT POUR L'ANNÉE 2021

Un budget solide

Le budget 2021 se poursuit dans la lignée de celui de l'année précédente.

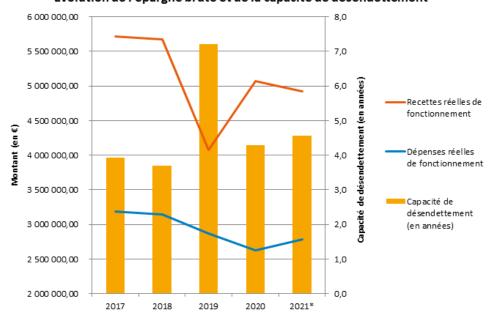
Les dépenses de fonctionnement devraient se maintenir sensiblement au même niveau que 2020, seul le contrat global de performance de la STEP de Magland induira une augmentation des charges d'environ 75 000 €.

La redevance d'assainissement devrait baisser légèrement avec une consommation moindre d'eau notamment sur les stations de Flaine et les Carroz.

Les indicateurs financiers restent néanmoins bons avec une capacité de désendettement prévue en 2021 inférieure à 5 années.

L'année 2021 verra la dernière année du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour la période 2015-2021. Un nouveau plan est en cours d'élaboration pour la période 2022-2028. Celui-ci sera validé sous la forme d'autorisations de programme.

Évolution de l'épargne brute et de la capacité de désendettement



Détail des principaux travaux prévus en 2021

- Suite et fin des travaux à la STEP de Magland et raccordement du hameau de Chamonix Mottet
- Création d'une centrale de méthanisation à la STEP d'Arâches-la-Frasse
- Création de réseaux pour le raccordement de plusieurs hameaux sur la commune de Mont-Saxonnex
- Poursuite des travaux d'assainissement sur la commune de Nancy-sur-Cluses

Au niveau des recettes d'investissement

- Solde des subventions à percevoir suite à la mise en service de la STEP de Magland
- Participation de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) et du Conseil Départemental de la Haute-Savoie sur de nombreux projets

Types de travaux	Montant travaux prévus	Montant subventions prévues	Reste à charge		
STEP	707 000,00	1 195 000,00	-488 000,00		
Méthanisation	285 000,00	187 200,00	97 800,00		
Extension de réseaux	56 000,00	0,00	56 000,00		
Reprise de réseaux	1 641 500,00	198 712,50	1 442 787,50		
Création de réseaux	1 899 500,00	513 900,00	1 385 600,00		
Poste de relevage	222 000,00	0,00	222 000,00		
Déversoir d'orage	38 000,00	0,00	38 000,00		
TOTAL	4 849 000,00	2 094 812,50	2 754 187,50		

PROSPECTIVE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Tableau de prospective

Rep.	Intitulé	Calcul	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1	Redevances d'assainissement		4 213 483,07	3 127 231,55	4 005 147,63	4 025 173,37	4 045 299,23	4 065 525,73	4 085 853,36	4 106 282,63	4 126 814,04
2	Participation Financière à l'Assainissement Collectif		739 308,00	672 601,75	868 307,90	750 000,00	600 000,00	550 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
3	Dotations et participations		113 845,55	176 607,48	54 821,58	57 802,81	55 132,39	52 862,53	50 933,15	49 293,18	47 899,20
4	Autres recettes diverses		608 246,66	100 401,32	146 264,25	89 497,28	89 497,28	89 497,28	89 497,28	89 497,28	89 497,28
5	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	A	5 674 883,28	4 076 842,10	5 074 541,36	4 922 473,46	4 789 928,90	4 757 885,54	4 726 283,79	4 745 073,08	4 764 210,52
6	Charges à caractère général		424 942,71	387 722,72	359 987,97	438 587,85	442 973,73	447 403,47	451 877,50	456 396,28	460 960,24
7	Charges de personnel		326 337,27	302 224,30	167 074,77	199 580,89	202 574,60	205 613,22	208 697,42	211 827,88	215 005,30
8	Autres charges de gestion courante		1 807 097,06	1 918 222,19	1 870 813,54	1 908 229,81	1 946 394,41	1 985 322,30	2 025 028,74	2 065 529,32	2 106 839,90
9	Intérêts des emprunts		327 630,32	238 600,41	223 033,64	235 433,56	217 670,65	220 064,04	207 942,33	205 661,55	201 853,94
10	Autres dépenses diverses		263 576,29	26 715,74	3 716,93	3 716,93	3 716,93	3 716,93	3 716,93	3 716,93	3 716,93
11	TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	В	3 149 583,65	2 873 485,36	2 624 626,85	2 785 549,04	2 813 330,32	2 862 119,96	2 897 262,92	2 943 131,96	2 988 376,31
12	EPARGNE BRUTE	C = A - B	2 525 299,63	1 203 356,74	2 449 914,51	2 136 924,41	1 976 598,58	1 895 765,58	1 829 020,87	1 801 941,13	1 775 834,21
13	Remboursement du capital des emprunts	D	604 528,18	677 793,24	650 757,62	726 189,28	711 755,35	788 737,62	781 066,49	827 759,87	875 451,14
14	EPARGNE NETTE	E = C-D	1 920 771,45	525 563,50	1 799 156,89	1 410 735,14	1 264 843,23	1 107 027,96	1 047 954,38	974 181,26	900 383,07
15	Travaux d'assainissement		1 806 655,99	6 655 345,23	5 907 416,06	4 121 650,00	4 278 000,00	2 910 000,00	3 104 000,00	3 016 000,00	3 640 000,00
16	Autres dépenses d'investissement		0,00	84 726,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
17	TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT (hors emprunts)	F	1 806 655,99	6 740 071,87	5 907 416,06	4 121 650,00	4 278 000,00	2 910 000,00	3 104 000,00	3 016 000,00	3 640 000,00
18	Subventions (AERMC, Département, Etat)		1 957 041,67	1 297 089,39	1 231 338,00	1 675 850,00	990 720,00	1 132 080,00	519 120,00	646 560,00	1 683 120,00
19	Autres recettes d'investissement										
20	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT (hors emprunts)	G	1 957 041,67	1 297 089,39	1 231 338,00	1 675 850,00	990 720,00	1 132 080,00	519 120,00	646 560,00	1 683 120,00
21	Besoin de financement	H = F - G	-150 385,68	5 442 982,48	4 676 078,06	2 445 800,00	3 287 280,00	1 777 920,00	2 584 880,00	2 369 440,00	1 956 880,00
22	Rappel Epargne nette	Ε	1 920 771,45	525 563,50	1 799 156,89	1 410 735,14	1 264 843,23	1 107 027,96	1 047 954,38	974 181,26	900 383,07
23	Emprunts nouveaux	1	10 004,15	0,00	2 490 000,00	10 000,00	2 022 436,77	10 000,00	2 022 436,77	1 395 258,74	1 056 496,93
24	En-cours de dette au 31/12	J	9 335 969,11	8 668 365,15	10 515 294,45	9 789 105,11	11 099 786,53	10 981 940,95	11 737 800,09	12 305 298,96	12 486 344,75
25	Ratio de capacité de désendettement (en années)	K=J÷C	3,7	7,2	4,3	4,6	5,6	5,8	6,4	6,8	7,0
					,		<u> </u>				
26	Taux d'épargne brute	L = C + A	44,5%	29,5%	48,3%	43,4%	41,3%	39,8%	38,7%	38,0%	37,3%
27	Taux d'endettement	$M = J \div A$	164,5%	212,6%	207,2%	198,9%	231,7%	230,8%	248,4%	259,3%	262,1%

Les montants inscrits en investissement correspondent à 85% des dépenses et 80% des recettes prévues pour 2021.

Ils intègrent à partir de 2022 les montants estimés pour le nouveau Plan Pluriannuel 2022-2028.

